

## Pour les opérationnels, le directeur juridique doit encore convaincre dans son rôle de stratège

07/12/2016



Quels regards portent les autres directions sur la place des juristes dans l'entreprise et sur leur travail ? C'est à ces questions que la 3<sup>e</sup> étude du "Business & Legal Forum" tente de répondre en donnant la parole à un peu plus de 200 dirigeants et responsables opérationnels.

D'après une enquête menée par le cabinet de conseil Day One, l'industrie du droit en France représente près de 24 milliards d'euros soit 1 % du PIB (voir notre article). Pourtant, la dernière étude du *Business & Legal Forum*, établie auprès de dirigeants et opérationnels non-juristes\*, révèle que la dimension juridique est clairement moins prioritaire au développement de la stratégie et des activités d'une entreprise, que le commerciale, la finance, le marketing, les RH et même l'éthique.

Preuve en est : les opérationnels ont plus de contacts avec les directions générale (56 %) et commerciale (52 %) qu'avec les professionnels du droit. Les sondés (62,15 %) recommandent vivement à la direction

juridique de former les opérationnels afin de mieux intégrer la dimension juridique dans les projets et les activités de l'entreprise. Néanmoins, la direction juridique dispose-t-elle du budget nécessaire pour mettre en œuvre ce conseil ? 67 % des répondants le pensent. Il n'est pas certain que les principaux intéressés aient le même avis.

## ***Business partner, le chemin est encore long***

Paradoxalement, les dirigeants et responsables interrogés affirment qu'ils tiennent leur direction juridique au courant des projets dans 91 % des cas. Pour être efficace cet échange doit être régulier et avoir lieu le plus en amont possible. Plus les juristes sont parties prenantes aux projets dès leur démarrage, plus les chances de succès vont être élevées. Or, d'après l'étude du *Business & Legal Forum*, dans 50 % des cas il existe au moins un rendez-vous annuel entre la direction juridique et les autres départements de l'entreprise. 83 % des répondants souhaiteraient d'ailleurs que les juristes en prennent plus l'initiative.

La notion d'un directeur juridique vu comme un *business partner* commence à faire son chemin auprès des dirigeants (plus de 50 % d'entre eux identifient les juristes ainsi). Cependant, ces derniers leur reprochent encore de ne pas être assez accessibles, « enfermés dans une tour d'ivoire » (+ 40 %). Seuls 38 % des répondants considèrent que les juristes font preuve d'une vision stratégique et 37 % les qualifient de proactifs. La marge de progression est donc encore importante. Il est vrai que le droit est toujours considéré comme « bloquant », « lourd », contraignant et complexe, parfois même *time consuming*.

## **La reconnaissance du juriste en interne**

Toutefois, son image a progressé puisque 68 % des sondés estiment que la matière juridique assure la pérennité de l'activité de l'entreprise. Et globalement les dirigeants et opérationnels responsables préfèrent avoir recours à des juristes internes plutôt qu'à des avocats (92,77 %).

En effet, ils font largement confiance aux juristes pour traiter les questions liées aux contrats (92,2 % pour la rédaction, 90,29 % pour la négociation), aux éléments juridiques d'un projet (75,73 %), ou bien encore pour informer sur une réglementation donnée (51,49 %). « J'y vois les fruits d'un travail de longue haleine des juristes, qui ont démontré à leurs dirigeants et opérationnels, l'intérêt d'avoir des interlocuteurs intégrés dans le fonctionnement de l'entreprise », se réjouit Vanessa Hespel, directrice juridique de Reed-Midem. Seuls 12 % des répondants seraient effectivement favorables à une externalisation de la fonction juridique. Reste que le choix d'un avocat prédomine pour faire face à un contentieux (61,76 %) et en matière de fusion-acquisition (51,02 %).

En réalité, les dirigeants et opérationnels attendent que le directeur juridique les assiste plus dans le cadre d'activités stratégiques (55,35 %) et qu'il protège les relations commerciales (52,45 %). Il est aussi reproché aux directeurs juridiques de ne pas assez veiller aux risques et à la conformité de l'entreprise (73,80 %). « Il est de notre rôle d'avoir un appétit du risque. Nous devons assumer pleinement notre part du risque et nous engager au titre de notre entreprise », assure Jean-Pierre Charlet, secrétaire général du groupe Gemalto. Le risque juridique étant intimement lié aux risques dus aux activités de l'entreprise, certains directeurs juridiques estiment, de leur côté, que sa gestion doit faire l'objet d'une prise de conscience commune.

\*73 % des répondants n'ont pas de formation juridique. Ils sont majoritairement des présidents et directeurs généraux de sociétés cotées ou filiales de sociétés cotées. 21 % d'entre eux travaillent dans des sociétés de moins de 500 salariés.

---

**Source URL:**

<http://www.actuel-direction-juridique.fr/content/le-directeur-juridique-vu-par-les-operationnels-doit-encore-convaincre-de-son-role-central>